



SHOTOKAN KARATE CLUB

REGLEMENT INTERIEUR et INSCRIPTION SAISON 2019/2020

I. I Adhésion :

Le Shotokan Karaté Club de Gonfaron est une association. L'adhésion doit être souscrite au début de l'année sportive, afin de pouvoir pratiquer le Karaté. Elle est renouvelable tous les ans, dès le début de la saison. Toute personne qui s'inscrit en cours d'année doit y souscrire, le prix reste le même. Le montant est fixé annuellement par le comité directeur. L'adhésion à l'association est non remboursable.

La licence fédérale est à souscrire obligatoirement pour pratiquer le karaté et ne peut être remboursée.

Un exemplaire des statuts du club vous sera remis, il explique le fonctionnement de l'association.

Vous serez convié aux assemblées générales ordinaires, voir extraordinaires. Y assister c'est exprimer ses idées, vous pourrez être amené à voter, c'est aussi donner une dynamique à la vie du club ...

II. II Modalités d'inscriptions aux cours :

A) Cours d'essai

Chaque futur adhérent a droit 2 cours d'essai gratuits.

B) Inscription

Tous les éléments cités ci-dessous sont **obligatoires**, si le dossier est incomplet, il ne sera pas possible de pratiquer.

1) Administratif

- Fiche de renseignements dûment remplie
- Nous fournir l'attestation de la responsabilité civile du représentant légal, au nom et prénom de l'adhérent
- **Remplir le formulaire pour la licence FFKAMA** et accepter l'assurance incluse (Responsabilité civile, accidents corporels de base et graves, assistance)
- **Photos** : *Nous fournir 1 photo d'identité*
- **Passeport sportif** :
 - *Obligatoire à partir de la 2^{ème} année pour ceux qui veulent faire les compétitions.*
 - *Faire la demande à l'inscription*
 - *Le tarif vous sera communiqué à l'inscription*
- **Certificat Médical**
 - *Un certificat médical daté **après le 1^{er} septembre 2019** avec la mention «Apte à la pratique du karaté et à la compétition»*
 - *Si vous avez déjà un passport celui-ci doit être également visé par le médecin*

2) Le Règlement

LE PAIEMENT DE LA COTISATION SPORTIVE VAUT ENGAGEMENT POUR LA DUREE DE L'ANNEE SPORTIVE ET NE SERA PAS REMBOURSEE.

- **TARIF DES COURS sous réserve du montant de la licence qui peut augmenter**

CATEGORIE	COTISATION 2 COURS PAR SEMAINE ANNUEL	COTISATION 1 COURS PAR SEMAINE ANNUEL
Enfants (4-7 ans) Adhésion à l'association Licence FFKAMA TOTAL ENFANTS	/ / / 157,00 €	100,00 € 20,00 € 37,00 € 157,00 €
Enfants (8-12 ans) Adhésion à l'association Licence FFKAMA TOTAL ENFANTS	200,00 € 20,00 € 37,00 € 257,00 €	120,00 € 20,00 € 37,00 € 177,00 €
Adolescents (13 -17 ans) Adhésion à l'association Licence FFKAMA TOTAL ADOLESCENTS	220,00 € 20,00 € 37,00 € 277,00 €	130,00€ 20,00 € 37,00 € 187,00 €
Adultes (Cours de karaté) Adhésion à l'association Licence FFKAMA TOTAL ADULTES	240,00 € 20,00 € 37,00 € 297,00 €	140,00 € 20,00 € 37,00 € 197,00 €
Adultes (Cours Karaté Défense Training) Adhésion à l'association Licence FFKAMA TOTAL ADULTES		140,00 € 20,00 € 37,00 € 197,00 €
Cours compétitions (en complément d'un cours de karaté) 2 cours kata 2 cours kumité 2 cours kata et 2 cours kumité		Supplément à rajouter dans le tarif des cours 30 € 30 € 50 €

- **MODALITES DE REGLEMENTS**

La cotisation sportive sera versée à L'INSCRIPTION en un seul paiement (chèques à l'ordre du Shotokan Karaté Club Gonfaron, espèces, chèques vacances sportifs).

Vous aurez donc à régler

1. Adhésion à l'association 1 chèque de 20€ (**encaissement immédiat**)
2. La licence 1 chèque de 37€ (**encaissement immédiat**)
3. Pour les passeports sportifs (*uniquement pour les compétiteurs à partir de la 2^{ème} année de pratique*). (**Le montant vous sera transmis à l'inscription**)
4. Cotisation sportive possibilité d'étalement : 1, 2 ou 3 fois,
Deux échéances au choix soit le 15 ou le 30.

Merci de noter au dos des chèques au crayon à papier le nom et prénom de l'adhérent et les dates d'échéance.

A partir de 2^{ème} membre de la famille = tarif dégressif

- - 10% à la seconde adhésion

- - 20% à la troisième adhésion
- - 30% à la quatrième adhésion
- - 40 % à partir de la cinquième adhésion

Nous tenons compte de l'ancienneté du premier adhérent puis le tarif dégressif s'applique comme pour la hiérarchie lors du salut selon l'âge du plus gradé.

C'est-à-dire que si deux personnes de la même famille (parents ou enfants ou fratrie) s'inscrivent en même temps, le plus âgé des deux tiendra pour le plus gradé.

Exemple : un enfant de 8 ans et un ado de 15 ans, celui de 15 ans est le premier inscrit, et le second inscrit sera celui de 8 ans à qui on appliquera le tarif réduit.

**Le dossier est à remettre complet aux membres du bureau
Tous les vendredis**

III. III Pratique du karaté

Pratiquer le karaté SHOTOKAN c'est

**ADHERER au CODE MORAL du karaté (Honneur, Fidélité, Sincérité,
Courage, Bonté, Humilité, Droiture, Respect, Contrôle de soi)**

1) Organisation des cours :

- Les horaires des cours sont à respecter, il faut donc arriver CINQ MINUTES au moins avant le début des cours et quitter le dojo qu'après le salut final.
- A l'entrée du Dojo vous trouverez les horaires et informations diverses sur le tableau d'affichage.
- Un ou plusieurs cours peuvent être annulés pour des raisons indépendantes de notre volonté.
- Chaque adhérent assistera uniquement aux cours pour lesquels il aura payé sa cotisation.
- Afin d'éviter les retards dans le commencement des cours, si vous avez des questions concernant vos enfants, des rendez-vous peuvent être proposés.
- En début d'année vous serez averti si le professeur de votre cours dispense les cours pendant les vacances scolaires et à quel rythme, néanmoins tout changement en cours d'année ne modifiera pas le prix des cours.

2) Matériel et le dojo :

- Le matériel prêté par le club lors des entraînements ou rencontre interclubs ou compétition appartient au club de karaté, il est mis à la disposition de chaque sportif, il faut donc en prendre soin et le ranger à chaque fin de cours.
- Le dojo est sous la responsabilité du club, ne pas le dégrader volontairement, respecter la propreté des toilettes du dojo, ne pas laisser ses affaires, les ranger dans son sac...
- L'association est en droit de demander le remboursement en cas de dégradation volontaire du dojo ou du matériel.

3) Les horaires des cours

CATEGORIE	PROFESSEURS	JOURS D'ENTRAINEMENT	HORAIRES
ENFANTS (4-7 ans) mini poussins – poussins	GERALD CHIARO	Mercredi	17h30 à 18h30
ENFANTS (8-12 ans) Pupilles / benjamin	LAURENT VIDAL	Mardi Vendredi	18h30 à 19h30 18h30 à 19h30
ADOLESCENTS (13-17 ans) Benjamins – minimes-cadets		Lundi Vendredi	18h30 à 19h30 19h30 à 21h00
ADULTES + de 18 ans Juniors – seniors		Lundi Vendredi	18h30 à 19h30 19h30 à 21h00
Cours Compétitions Kata et/ou kumité		Mardi	19h30 à 20h30
Cours Karaté Défense Training ADULTES UNIQUEMENT + de 18 ans	GERALD CHIARO	Mercredi	18h30 à 20h00

4) Tenue

- Le port du kimono de karaté est obligatoire.
- Pour la self défense, jogging tee-shirt ou tenue officielle bas de kimono et tee-shirt noir
- Pour les filles, port de tee-shirt **blanc** sous le kimono.
- Pour les garçons, **port de la coquille obligatoire**.
- Noter le nom sur l'équipement de vos enfants.
- Il est conseillé de venir avec une bouteille d'eau et il est recommandé de bien s'hydrater.
- Le port de lunettes et de lentilles est déconseillé, en cas de perte ou de bris, les parents ne peuvent tenir le club pour responsable, les parents doivent souscrire à une assurance pour la pratique du sport.

5) Hygiène et sécurité

- Ne pas monter sur le tatami avec les chaussures
- Etre propre ainsi que le kimono (repassé)
- Ongles des mains et des pieds coupés courts (afin de ne pas se /et de blesser)
- Attacher les cheveux longs par un élastique
- Le port de bijou et piercing est dangereux dans la pratique des arts martiaux, merci de les laisser au domicile
- Etre porteur de mycose ou verrues plantaires interdit la pratique du karaté
- Veuillez vous abstenir de venir aux cours en cas de pédiculose (poux).
- SIGNALER
 - Tout problème de santé avant le cours
- Prévenir en cas :
 - De retard pour venir récupérer l'enfant,
 - Si ce n'est pas la même personne qui récupère l'enfant

6) Comportement et usage

- Le port des chaussures est obligatoire entre les WC et le tatami.
- N'introduire aucun aliment, chaussures ou tout autre objet pouvant dégrader le tatami.
- Les parents ou représentants légaux ne pourront pas assister aux cours mais ils pourront se rendre compte de la progression de leurs enfants lors des séances qui seront prévues par l'entraîneur.
- De façon générale, toute personne étrangère au cours n'est pas autorisée à rester dans la salle de Karaté, à l'exception des membres du bureau

EN TANT QU'ADHERENT, PARENT, REPRESENTANT LEGAL, ACCOMPAGNANT D'ADHERENT, JE DONNE PAR MON COMPORTEMENT UNE BONNE IMAGE DE MA DISCIPLINE ...

7) Compétition :

- Les adhérents qui ont au moins deux ans de pratiques (deux licences consécutives), pourront prétendre participer aux compétitions, sous couverts de l'avis favorable du professeur principal et commission sportive, des cours de préparation seront mis en place, et le matériel spécifique aux compétitions sera à prévoir par les parents, la liste vous sera communiqué ultérieurement.
- Les cours compétitions sont désormais payants en complément d'au moins un cours de karaté et vous vous engagez à les suivre avec rigueur et assiduité.

8) Passage de grade et remise des ceintures :

- En fin d'année sportive les adhérents passeront un examen qui validera leurs acquisitions, les dates et l'organisation sera présentée au troisième trimestre.
- La remise des ceintures se déroule selon un protocole qui sera expliqué au troisième trimestre.

IV. IV - Responsabilité de l'association et de l'adhérent

L'association est responsable civilement des actions qu'elle met en place, et les adhérents sont assurés au sein de la FFKDA.

L'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol des affaires personnelles introduites dans les locaux et laissées sans surveillance.

Les parents, représentants légaux d'adhérents mineurs, doivent confier leur(s) enfant(s) au professeur, ou au membre du bureau à l'heure prévue.

Ils devront accompagner leur(s) enfant(s) jusqu'à la porte de la salle du dojo, attendre dans le sas d'entrée dans le calme pour ne pas perturber la fin de la séance de karaté en cours.

Les parents, représentants légaux d'adhérents mineurs, doivent s'assurer de la présence du professeur avant de laisser son enfant, en effet le cours qui précède n'est pas forcément donné par leur professeur.

Dans l'enceinte où se trouve le dojo, il y a le club des boulistes, leur structure sportive ne peut servir de terrain de jeu, en cas d'incident ou d'accident nous ne serions pas tenu responsables.

Le club ne pourrait être tenu responsable en cas d'accident survenant à un adhérent hors du dojo, hors des créneaux horaires prévus, ou en cas d'absence du professeur.

1. Déplacements pour les compétitions, interclubs...

- Lors de déplacements, l'association demande une autorisation signée par les parents, représentants légaux, pour les adhérents mineurs.
- Les parents, représentants légaux sont responsables lors des déplacements, animations externes aux clubs, stages, etc. Même si les membres du bureau accompagnent.

V. V - Vie du club

- Un calendrier prévisionnel de diverses manifestations : stages, compétitions, animations locales, entraînement spécifique sera proposé et affiché.
- L'association peut lors de la saison sportive organiser des soirées, goûter
- Les adhérents, parents peuvent aider à la mise en place de ces rencontres conviviales.

VI. VI - Communication avec les différents membres du bureau :

- Adresse mail du club : karategonfaron83590@gmail.com
- Adresse facebook : <https://www.facebook.com/pages/Shotokan-karate-gonfaron>
- Adresse facebook (karate Défense Training) : <http://www.facebook.com/pages/karatedefensetraininggonfaron>
- Présidente : Mme VIDAL Martine : 06.74.52.55.67
- Vice Président et Secrétaire : Mr BOUE François : 06.03.17.90.03
- Trésorier : Mr FERREZ Julien : 06.62.54.84.80
- Enseignant Principal : Mr Laurent VIDAL : 06.34.49.79.93
- Enseignant Adjoint : Mr Gérard CHIARO : 06.77.44.24.68

VII. VII - CONCLUSION

- Les professeurs et les membres du bureau veilleront à ce que ce règlement soit respecté. En cas litige ou de problème grave, les membres du bureau statueront sur chaque cas et prendront les sanctions nécessaires, pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive du Shotokan Karaté Club de Gonfaron.
- Le règlement intérieur de l'association est établi par les membres du bureau.
- Il peut être modifié pour des raisons diverses (Augmentation des cotisations, augmentation d'adhérents, modifications de cours, etc.)
- Ce règlement précise les statuts. En aucun cas il ne s'y substitue.

L'ADHESION A L'ASSOCIATION ET LA PARTICIPATION AUX COURS DE KARATE IMPLIQUE L'ACCEPTATION DE CE REGLEMENT.

A Gonfaron

le 04/07/2019

Mme la présidente

les membres du bureau